



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 7 et semestre 9 du Master mention STAPS : Activité Physique Adaptée-Santé, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| - Mme Sandrine SCHIANO-
LOMORIELLO | Maître de Conférences |
|---------------------------------------|-----------------------|

Vice-Présidente du jury :

- | | |
|-------------------|-----------------------|
| - Mme Nancy REBOT | Maître de Conférences |
|-------------------|-----------------------|

Membres du jury :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| - Mme Katia COLLOMP | Professeure des Universités |
| - M. Xavier SANCHEZ-MASNOU | Professeur des Universités |
| - M. Hugues PORTIER | Maître de Conférences |
| - M. Fabrice PRIEUR | Maître de Conférences |
| - Mme Nathalie RIETH | Maître de Conférences |
| - Mme Aude VILLEMAIN | Maître de Conférences |
| - M. Philippe GERMAIN | Maître de Conférences |
| - Mme Maud MIGUET | Maître de Conférences |
| - Mme Corinne GENTY | Professeure certifiée |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 10/11/2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 et semestre 10 du Master mention STAPS : Activité Physique Adaptée-Santé**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| - Mme Sandrine SCHIANO-
LOMORIELLO | Maître de Conférences |
|---------------------------------------|-----------------------|

Vice-Présidente du jury :

- | | |
|-------------------|-----------------------|
| - Mme Nancy REBOT | Maître de Conférences |
|-------------------|-----------------------|

Membres du jury :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| - Mme Katia COLLOMP | Professeure des Universités |
| - M. Xavier SANCHEZ-MASNOU | Professeur des Universités |
| - M. Hugues PORTIER | Maître de Conférences |
| - M. Fabrice PRIEUR | Maître de Conférences |
| - Mme Nathalie RIETH | Maître de Conférences |
| - Mme Aude VILLEMAIN | Maître de Conférences |
| - M. Philippe GERMAIN | Maître de Conférences |
| - Mme Maud MIGUET | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 10/11/2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1, D612-33 à D612-36-1 ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **Master mention Activité Physique Adaptée-Santé**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Nancy REBOT Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme Sandrine SCHIANO-LOMORIELLO Maître de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| - Mme Katia COLLOMP | Professeur des Universités |
| - M. Xavier SANCHEZ-MASNOU | Professeur des Universités |
| - M. Hugues PORTIER | Maître de Conférences |
| - M. Fabrice PRIEUR | Professeur des Universités |
| - Mme Nathalie RIETH | Maître de Conférences |
| - Mme Maud MIGUET | Maître de Conférences |
| - M. Philippe GERMAIN | Maître de Conférences |
| - Mme Aude VILLEMAIN | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **Master mention Activité Physique Adaptée-Santé**, est constitué comme suit :

- Mme Nancy REBOT	Maître de Conférences
- Mme Katia COLLOMP	Professeur des Universités
- M. Xavier SANCHEZ-MASNOU	Professeur des Universités
- Mme Nathalie RIETH	Maître de Conférences
- M. Hugues PORTIER	Maître de Conférences
- M. Fabrice PRIEUR	Professeur des Universités
- Mme Aude VILLEMAIN	Maître de Conférences
- M. Philippe GERMAIN	Maître de Conférences
- Mme Maud MIGUET	Maître de Conférences
- Mme Sandrine SCHIANO-LOMORIELLO	Maître de Conférences
- Mme Corinne GENTY	Professeure Certifiée
- M Camille De La Rue Du Can	Vacataire Coordinateur Régional Sport Santé
- M Mickaël DENNIEL	Vacataire Chef d'entreprise
Personnels administratifs	
- Mme Laure-Anne MERCIER	Gestionnaire scolarité BIATSS
- Mme Estelle LESUT	Responsable apprentissage - CFA Des Universités Centre - Val de Loire
Représentants étudiants	
- Mme Nolwenn LE BELLEGO	Délégué des étudiants en M1 APA-S
- Mr Valentin ASSE	Délégué des étudiants en M1 APA-S
- Mme Léane BRUNEAU	Délégué des étudiants en M2 APA-S
- M. Titouan BONNIN	Délégué des étudiants en M2 APA-S

Fait à Orléans, le 10/11/2025



Eric BLOND